

Préavis n° 101-2025  
au Conseil communal  
de Cudrefin

**Augmentation de la capacité d'accueil de cinq bébés supplémentaires à la crèche « la Ruche » par l'aménagement d'un espace nursery, la création d'une plus grande aire de jeux et le déplacement du bureau de la direction**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

**1. Preamble**

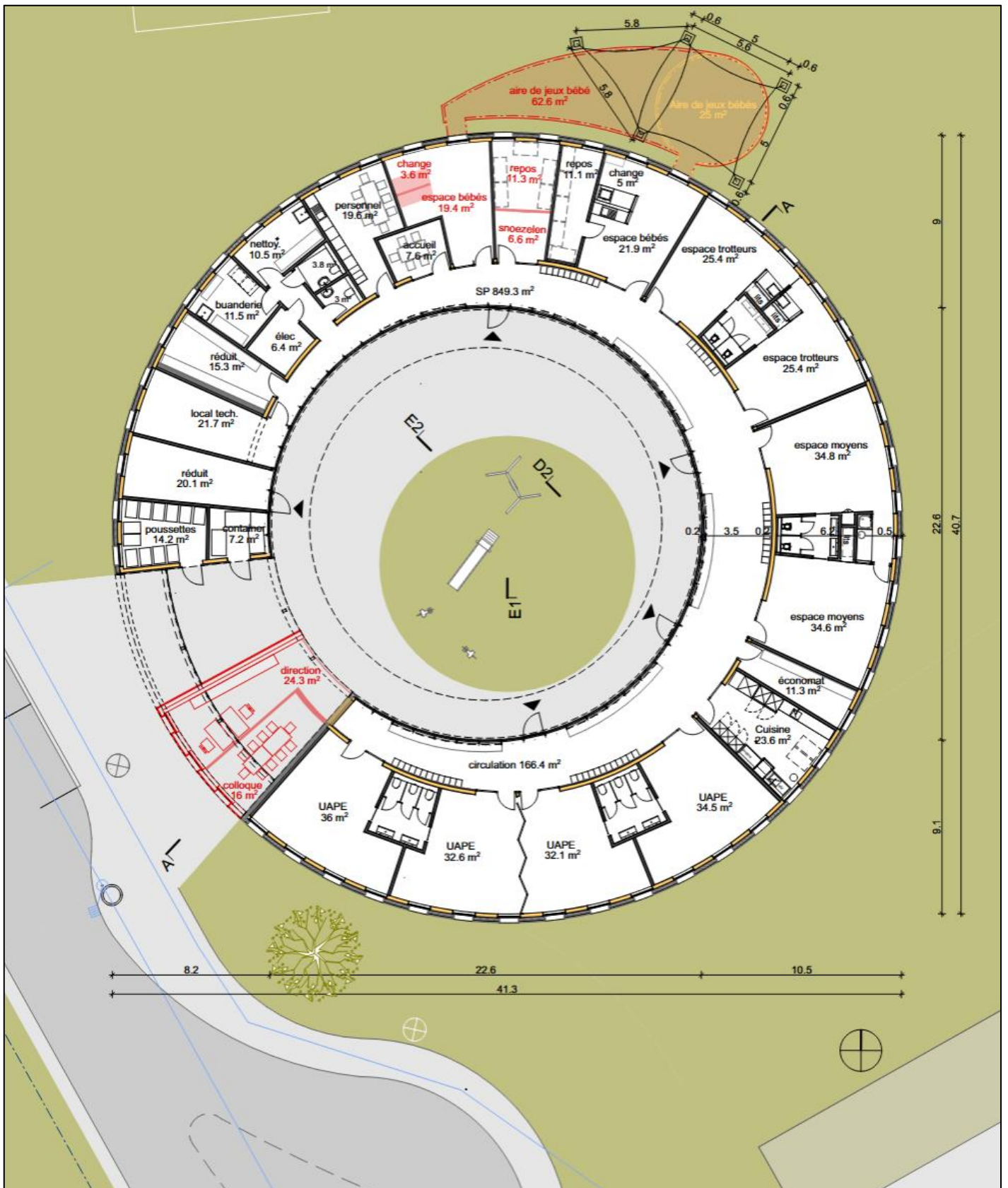
La commune s'engage depuis de nombreuses années à développer et à maintenir des structures d'accueil de qualité pour la petite enfance, dans le respect des besoins des familles et des exigences fixées par la législation cantonale. Cette politique vise à offrir aux enfants un environnement sûr, stimulant et adapté à leur développement, tout en soutenant concrètement les parents dans la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Dans cette optique, et afin d'optimiser le taux de remplissage de la crèche, il est nécessaire de doubler la capacité du secteur « bébés » en aménageant un espace supplémentaire spécifiquement conçu pour les enfants de 3 à 18 mois. Cette adaptation répondra à une demande croissante dans cette tranche d'âge et contribuera à assurer la pérennité ainsi que l'efficacité du fonctionnement de la crèche à long terme. Pour ce faire, des aménagements ciblés, conformes aux normes en vigueur, devront être réalisés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la structure communale.

**2. Objet du préavis**

Actuellement, le secteur dédié à l'accueil des bébés peut recevoir cinq enfants, soit un groupe conformément au cadre de l'OAJE, tandis que les secteurs « trotteurs » et « grands » disposent chacun de la capacité d'accueillir deux groupes. Le présent préavis vise à rétablir un équilibre entre les différents secteurs en créant un second groupe pour les bébés. La configuration actuelle entraîne un déséquilibre dans la pyramide des âges des enfants accueillis et risque, à moyen terme, de compliquer l'occupation et la gestion des effectifs.

De plus, l'aire de jeux extérieure actuelle ne proposerait plus les aménagements spécifiquement conçus pour les enfants, ce qui réduit les possibilités de développement moteur et sensoriel adaptées à leur âge.



### 3. Description du projet

Le présent projet répond à deux besoins prioritaires identifiés par la Municipalité. Il prévoit, d'une part, l'augmentation de la capacité d'accueil de cinq bébés par le réaménagement du bureau de la direction, lequel sera transformé en nurserie équipée d'un espace spécifiquement conçu pour la stimulation sensorielle des tout-petits. D'autre part, il inclut la création d'une aire de jeux extérieure plus vaste, sécurisée et stimulante, pensée pour répondre aux besoins des enfants âgés de 3 à 18 mois, et aménagée conformément aux normes en vigueur.

Ces deux interventions sont complémentaires et forment un projet cohérent : la nurserie offrira un espace intérieur adapté et sécurisé, tandis que l'aire de jeux prolongera cet accueil à l'extérieur, permettant aux enfants d'évoluer dans des environnements variés mais conçus avec les mêmes standards de qualité et de sécurité. Les travaux et aménagements se répartissent selon les postes suivants :

#### **Bâtiment (travaux intérieurs)**

Le projet prévoit le réaménagement complet de l'espace actuellement occupé par le bureau de la direction, lequel sera déplacé dans un nouveau local attenant à l'accueil administratif. Cette modification permettra la création d'un secteur « bébés » supplémentaire, fonctionnel et sécurisé, optimisant ainsi la capacité d'accueil tout en maintenant des conditions de travail adéquates pour la direction. Les travaux comprendront notamment :

- Dépose de cloisons existantes et création de nouvelles séparations conformes aux normes de sécurité de la petite enfance (matériaux non toxiques, angles arrondis, hauteur réglementaire) ;
- Mise aux normes électriques et installation d'un éclairage LED à intensité réglable ;
- Pose d'un revêtement de sol souple et amortissant, hygiénique et facile d'entretien ;
- Mise en place d'une ventilation mécanique assurant un renouvellement optimal de l'air et un confort thermique adapté.

#### **Aménagements extérieurs**

Création d'une aire de jeux plus grande spécifiquement conçue pour les enfants de 0 à 2 ans, comprenant :

- Clôture périphérique sécurisée et portillons conformes aux exigences réglementaires ;
- Modules de jeux adaptés à la motricité des enfants résistants aux intempéries et sans substances nocives ;
- Revêtements souples amortissants conformes aux normes ;
- Aménagement garantissant de l'ombre et visibilité depuis l'intérieur du bâtiment.

### Frais secondaires

Incluent les coûts annexes liés à la préparation et à l'organisation du chantier, aux raccordements techniques et aux éventuelles adaptations imprévues pendant la réalisation.

### Honoraires professionnels et études techniques

Prestations des architectes, ingénieurs et autres spécialistes pour la conception, la planification, le suivi et le contrôle des travaux, y compris les démarches administratives et les contrôles de conformité.

### Équipement et mobilier

Achat et installation de mobilier ergonomique et sécurisé, adapté à la petite enfance, modulable selon les besoins pédagogiques, ainsi que d'équipements spécifiques aux activités des bébés.

## 4. Financement

Le coût total du projet est estimé à **CHF 391'300.00**, se répartissant comme suit :

- **Bâtiment** (*travaux intérieurs*) : CHF 175'200.00
- **Aménagements extérieurs** (*aire de jeux, sols amortissants, clôtures, ombrages*) : CHF 39'900
- **Frais secondaires, y.c. réserve de 5 %** : CHF 25'000.00
- **Honoraires professionnels et études techniques** : CHF 125'400.00
- **Équipement et mobilier** : CHF 25'800.00

La commune dispose actuellement d'un préavis de construction encore ouvert 52-2021 de CHF 4'054'000.00, présentant une économie de CHF 345'221.60. Bien que ces fonds puissent en partie contribuer au financement du présent projet, la Municipalité estime essentiel, par principe de transparence et de bonne gouvernance, de soumettre un nouveau préavis au Conseil communal.

## 5. Conclusions

Le présent projet répond à un double objectif clairement identifié par la Municipalité :

1. **Accroître la capacité d'accueil des bébés** au sein de la crèche communale, grâce à l'aménagement d'un secteur bébés supplémentaire, afin de répondre à une demande croissante des familles et d'assurer une répartition harmonieuse des âges accueillis, garantissant ainsi la pérennité de l'offre.
2. **Améliorer les infrastructures extérieures** en offrant un espace de jeux sécurisé et stimulant, conforme aux normes en vigueur et aux recommandations pédagogiques actuelles.

Ces aménagements permettront non seulement d'augmenter le nombre de cinq places pour les bébés, mais également de rehausser la qualité globale de l'accueil, de soutenir le développement moteur et social des enfants, et de renforcer l'attractivité de la structure auprès des familles. Ce projet implique également le déplacement du bureau de la direction vers un espace mieux intégré aux fonctions administratives de la crèche avec vue directe sur l'entrée principale, optimisant ainsi la répartition des locaux et favorisant une organisation plus fonctionnelle du bâtiment.

La Municipalité souligne par ailleurs que, même si une économie de CHF 345'221.60 subsiste sur un préavis de construction encore ouvert, la démarche de présenter un nouveau préavis se justifie pleinement par souci de transparence et de clarté dans la gestion des fonds publics. Ce choix permet d'informer le Conseil communal de manière complète sur la nature et la portée du projet, ainsi que sur ses implications budgétaires, et d'obtenir son accord formel.

Ce projet constitue également un investissement stratégique à long terme, en anticipant la croissance démographique et en garantissant à la commune de disposer d'infrastructures adaptées aux besoins des familles pour les années à venir.

Au regard de ces éléments, la Municipalité considère que ce projet constitue un investissement nécessaire et pertinent pour la commune, tant sur le plan social qu'infrastructuel. Elle recommande donc au Conseil communal d'approuver la demande de crédit et de permettre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais, afin que les bénéfices de ces aménagements puissent être offerts aux familles et aux enfants dès que possible.

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir se prononcer sur les résolutions suivantes :

### **Le Conseil communal de Cudrefin**

Vu le présent préavis,

Où le rapport des commissions compétentes,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **Décide**

D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 391'300.00 destiné à la réalisation des travaux et aménagements décrits dans le présent préavis.

1. D'accepter la prise en charge de son financement comme suit :
  - a. Financement par les liquidités communales, en tenant compte de l'économie réalisée sur le préavis de construction encore ouvert.
  - b. Amortissement sur une durée de 10 ans.
  
2. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, l'expression de notre considération distinguée.

Cudrefin, le 12 août 2025

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

**Le Syndic**



**Richard Emmenegger**



**Le Secrétaire**



**Florian Metraux**